ROUBAIX

Coopérative « La Paix »

72, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix

La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.

Marchandises de première qualité

Panification soignée

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.

Importants bénéfices partagés tous les six mois.

A propos d'un forçat

Notre article de dimanche dernier, au sujet du forçat Staelens, a été communiqué à M. le président de la République, avec un appel en faveur du malheureux, sollicitant sa grâce.

Nous avons reçu hier la lettre suivante :

PRÉSIDENCE
de la
RÉPUBLIQUE

Monsieur Gustave Lesur est informé que sa lettre du 25 de ce mois, a été transmise au ministère de la Justice à qui il appartient d'en examiner, après examen, la suite dont elle peut être susceptible.

Paris, le 26 mai 1903.

Le chef du secrétariat particulier du Président de la République,
Henry POULET.

Nous continuerons nos démarches en faveur du malheureux Staelens, de concert avec la section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme et nous espérons toujours que M. Pierre Prouvost voudra se joindre à nous pour obtenir une mesure de grâce qui s'impose.

G. L.

Une grève dans l'usine Motte

Une grève a éclaté, mercredi après-midi, dans l'usine Alfred Motte, rue des Longues-Haies.

Quatorze ouvrières soigneuses de continu ont réclamé, il y a huit jours, de M. Selosse, directeur d'atelier, une augmentation de 2 centimes à l'heure ; depuis huit jours, elles descendent au bureau réclamant vainement une réponse qui ne vient pas.

Jeudi matin, il a été dit aux grévistes que M. Paufisse, directeur, consentait à une diminution sur les numéros, mais qu'il n'acceptait pas l'augmentation réclamée.

Les ouvrières ont écrit une lettre à M. Albert Motte, pour lequel elles se sont cotisées mercredi, à l'occasion de sa décoration ; une délégation de cinq ouvrières a été chargée de discuter les conditions de la reprise du travail ; une réunion aura lieu aujourd'hui à neuf heures du matin.

—o—

LA GREVE DE L'USINE DELATTRE

La grève de la Société anonyme, rue du Cutoir, va prendre fin.

Au cours d'une entrevue que les ouvriers ont eue jeudi matin, avec les administrateurs de l'établissement, ces derniers ont déclaré accepter les réclamations des grévistes.

On sait que les ouvriers demandaient une diminution de la vitesse des métiers 25, avec, comme compensation, une augmentation de salaire de 0 fr. 50 aux *mille numéros de fil.*

La grève peut donc être considérée comme à peu près terminée. Toutefois, le travail ne reprendra, paraît-il, que mardi prochain.

Les ouvriers se réuniront, samedi matin, à 10 heures, à l'usine, pour procéder au nettoyage des métiers.

—o—

LA GRANDE CAVALCADE

La cavalcade est une réalité. On avait fait de fort beaux plans sur le papier ; les divers groupes, enfantés par une imagination extraordinaire, sont parvenus à faire mieux encore ; les initiatives nées d'un remarquable goût et d'une décision très vive ont créé de véritables merveilles de richesse, d'originalité et de symbolisme gracieux ou audacieux.

C'est un véritable tour de force que viennent d'accomplir quelques *milliers de Roubaisiens. En* cinq semaines, toutes les difficultés ont été abordées et résolues avec un entrain remarquable. Les camions énormes en toilette neuve sont à la disposition des organisateurs, la carcasse des scènes à créer est là, scientifiquement agencée, avec les ornements de toutes sortes, sortis comme par enchantement, de la main des peintres, des modeleurs, des architectes, des tapissiers, des ébénistes. Le siège de chaque groupe responsable est un arsenal où tout est rangé, catalogué, prêt à mettre en œuvre au signal qui sera donné bientôt. De sorte que, malgré le peu de temps disponible qui fit taxer de témérité et de presomption les promoteurs *d'une exhibition aussi considérable*, la caravane est constituée, prête à se mettre en branle à l'heure exacte fixée par les programmes.

La figuration de son côté est réunie, stylée, encadrée, costumée : c'est un contact permanent des organisateurs et des trois mille volontaires qui ont donné leur temps, leur argent et leur bon vouloir. Pas une hésitation, pas une fausse manœuvre ; un soin minutieux que d'aucuns trouveront excessif parce qu'ils ont oublié de mesurer les problèmes complexes que soulève l'entreprise, fera éviter bien des tâtonnements et des erreurs et permettra au défilé de se dérouler dans toute son ampleur, remarquable d'unité, de puissance et de vie, comme si un *ressort unique en réglait le mouvement.*

Chacun est à son poste, tenant sa fraction, bienfaitable pour soi et pour les autres. De tels debuts marqués par des efforts aussi méritoires obligent. La fête de dimanche sera, de par la volonté de tous ceux qui l'ont faite, un succès sans précédent.

—o—

Le Service des Trains et les Fêtes de Roubaix

A l'occasion des fêtes de Roubaix, les dispositions suivantes ont été prises par la Compagnie du Nord : un train spécial sera organisé de Gand, départ à 10 h. 28, arrivée à Roubaix à 12 h. 36 ; départ de Roubaix 7 h. 30 soir, arrivée à Gand à 9 h 45

Tous les trains ordinaires de Bruxelles sont renforcés, sans diminution de prix

— Les voyageurs munis de *billets spéciaux* seront admis dans le train 351 qui part de Paris à 7 h 20, et arrive à midi à Roubaix (1re, 2e et 3e classe), aller et retour 7 fr 30 en 3e et 11 fr 25 en 2e classe, pour un jour ; pour deux jours, 11 fr. 30 en 3e classe, et 14 fr. 20 en 2e classe ; départ de Lille le dimanche et le lundi à 6 h. 56, arrivée à Paris à minuit 02.

Des trains entre Lille et Tourcoing seront formés en navette, facilitant les départs toutes les vingt minutes. Le dernier train partira de Roubaix pendant les deux jours à minuit 02.

De toutes les gares du réseau, des billets d'aller et retour seront délivrés aux catégories suivantes : 1. billets d'aller et retour *ordinaire, du 29 mai* au 6 juin, 1re, 2e et 3e classe ; 2. billets d'aller et retour individuels et de famille, valables deux jours, avec réduction de 20 à 50 % ; 3. billet d'excursion individuel et de famille, 2e et 3e classe, pour une journée, de 20 à 70 % de réduction.

Quatre entrées et quatre sorties seront aménagées à la gare de Roubaix.

Pour tous renseignements, consulter l'affiche dans les gares.

—o—

CONSEIL DE REVISION

La deuxième journée du Conseil de révision a été consacrée au canton de Roubaix-Ouest.

Les opérations ont commencé à 8 heures et demie devant M. Vincent, préfet du Nord, président ; M. le général Loyer, commandant la subdivision de Lille ; Godefroy, conseiller de préfecture ; Tribourdeaux, *conseiller général à Lille* ; Mullier-Dewailly, conseiller d'arrondissement de Lannoy ; étaient présents : MM. Bastien, sous-intendant militaire, le colonel Maréchal, commandant du recrutement de Lille ; Trilhe, Lebas-Jourdain, médecins militaires ; Chatteleyn et Deschodt, adjoints au maire de Roubaix ; Leuridan, adjoint au maire de Wattrelos.

18 ajournés des classes précédentes et 596 jeunes gens de la classe 1903, au total 684, ont été examinés en cette séance, les opérations ont été terminées à midi.

Vendredi, conseil de révision pour le canton Nord et revue d'appel de la classe 1882.

—o—

ETRANGE DISPARITION

Au numéro 32 de la rue Jules Deregnaucourt, *habite un tamier, M. Haquette, qui demeure avec* son neveu et une bonne.

Toute les fois qu'il s'absente il a soin d'en aviser un voisin chargé de nourrir les animaux et d'ouvrir les fenêtres.

Depuis mardi soir, M. Haquette est absent, la maison est abandonnée et un chat et un chien mourant de faim, hurlent désespérément.

Avisé par les voisins très alarmés, M. Lache, commissaire de police du 1er arrondissement a procédé hier à l'examen des lieux ; un agent est passé par-dessus le mur de la propriété ; il a tout visité et n'a rien découvert ; tout indique un départ précipité, mais aucun indice n'a pu renseigner la police.

Les voisins ont consenti à prendre soin des animaux.

—o—

Les Rentes des Travailleurs

Chez Jonville frères, un chauffeur, Gustave Vryghem, 42 ans, rue et cour Jacquard est tombé en bas d'un mur et s'est contusionné la poitrine ; 15 jours de repos.

— Chez Lemaire et Richardson, un dégraisseur, Alphonse Tampère, 21 ans, a été blessé au bras gauche ; 15 jours de repos.

Informations et Communications diverses

SYNDICAT ET SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES OUVRIERS EN BATIMENTS DE ROUBAIX. — La réunion mensuelle et obligatoire qui devait avoir lieu le dimanche 31 mai, est remise au dimanche 7 juin, la salle étant retenue par suite de la cavalcade.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 28 mai 1903

Naissances. — André Rosez, rue des Fleurs, 15. — Robert Dewaele, boulevard de Metz, 106. — Louis Liebert, rue Blanchemaille. — Jules Latry, rue Blanchemaille. — Jeanne Codron, boulevard de Cambrai. — Marthe Lebrun, rue Blanchemaille. — *Lucienne Bayart, rue Lacroix, 62.*

Décès. — Julie Bourgeois, 81 ans, propriétaire, rue des Longues-Haies, 147. — Henriette Lewille, 12 ans, rue de la Redoute, 63. — Berthe Houdiard, 22 ans, chapelière, boulevard Gambetta, 213.

TOURCOING

La grève des Tisserands et Tapisseurs

UNE USINE TRANSFORMEE EN PRISON SEQUESTRES DEPUIS DIX JOURS

Un jour, il y a de cela quatre semaines, une idée géniale traversa le cerveau de « Rigolo II », qui s'écria, tel Archimède : « Eureka ! J'ai trouvé le moyen de vaincre d'un seul coup cette résistance ouvrière, qui nous tracasse depuis si longtemps ! »

Et sur le champ, de sa plus belle plume, « Rigolo II » écrivit l'avis célèbre par lequel il licenciait son personnel de l'ameublement.

Or, comme les grands hommes sont bien souvent méconnus, il advint que l'idée géniale de « *Rigolo* » *n'eut pas du tout le résultat qu'il en escomptait.*

Bien loin de reprendre, l'échine basse, la route de l'atelier, ce qu'espéraient MM. Lorthiois, les tisserands restèrent sur la brèche et poursuivirent la lutte avec plus d'acharnement que jamais.

Mais « Rigolo » qui, pour n'être pas Breton, n'en est pas moins têtu, ne se tint pas pour battu. Il avait licencié son personnel, il avisa aux moyens de le *remplacer.*

Par ses ordres, des racoleurs furent expédiés dans toutes les directions, et même et surtout dans celle de la Belgique. — On est patriote ou on ne l'est pas. — Mais voyez ce que c'est quand la gaîgne s'en mêle, les agents patronaux ne parvinrent à racoler ni tout de suite et pour tout, qu'une demi-douzaine de malheureux qui consentissent à travailler à l'usine en grève, ce qui prouve, d'une manière irréfutable que dans la classe prolétarienne les traîtres sont fort heureusement de rares exceptions.

Devant ce piètre résultat, à nouveau « Rigolo » se gratta frénétiquement l'occiput, afin de faire *jaillir de sa vaste imagination une combinaison* plus heureuse. Elle vint. Celle-là serait à coup sûr décisive.

Avec l'inconscience qui le caractérise, « Rigolo » fit donc aux délégués ouvriers les déclarations suivantes : « Si les grévistes ne cèdent pas d'ici quelques jours, je ferai transporter mon usine en Belgique, et je me fais fort de les empêcher de trouver du travail à Roubaix, Tourcoing et environs. »

Ces odieuses menaces, indignes d'un bon Français et surtout d'un patron clérical et patriote, eurent pour conséquence la grève générale des ouvriers de l'établissement Lorthiois. De plus, la *population qui, jusque-là, était restée étrangère* aux manifestations que faisaient les grévistes, s'y associa, et l'on vit jusqu'à deux mille personnes assemblées pour conspuer les traîtres.

Chaque matin, chaque soir, ceux-ci étaient conduits et reconduits au milieu des sifflets, des huées. Il va sans dire que MM. Lorthiois ne se faisaient cependant pas faute de réquisitionner à tout *bout de champ, sans rime ni raison,* la police et la gendarmerie. Ah ! s'ils avaient pu obtenir un corps d'armée !

Les manifestations se poursuivirent régulièrement, les patrons intimèrent aux rénégats l'ordre de rester à l'usine et d'y coucher. Ils n'en sortaient que le samedi soir, par un *moyen quelconque.*

Derechef, l'imagination de « Rigolo II » fut mise à contribution : un samedi, les traîtres furent comme de vulgaires harengs, emballés dans des caisses. Les caisses furent placées sur un camion et fouette, cocher ! Le truc fut éventé le lendemain. Il fallut donc trouver un autre plan qui permît aux rénégats de regagner leur logis, sans s'entendre cracher à la face, l'infâme de leur conduite.

Hélas ! trois fois hélas ! ce plan libérateur, le cerveau de « Rigolo » refusa de le fournir. Inlassables, les grévistes demeuraient comme figés aux alentours de l'usine. Pas moyen de fuir.

Avec de gros soupirs, les patrons se résignèrent alors à transformer leur fabrique en prison, c'est le mot, car depuis plus de dix jours, les supplanteurs y sont enfermés. Ils y mangent, y travaillent *et y couchent, attendant l'heure de la libération,* c'est-à-dire la fin du conflit, dont ils ont lâchement compromis l'issue.

Dimanche dernier, nous a-t-on dit, leurs femmes vinrent les voir. Craignant qu'elles ne décidassent les prisonniers à reprendre d'eux mêmes leur liberté, « Rigolo II », en geôlier modèle, vint peu après leur arrivée, annoncer que l'heure de la visite était sonnée.

On voit que le régime est sévère dans cette prison d'un nouveau genre. Ne plaignons pas ceux qu'elle détient. Ils n'ont que ce qu'ils méritent.

Mais, tout de même, comme la loi est faite pour tous, nous sommes curieux de savoir si le registre *d'écrou est en règle ou plutôt si la police qui pourchasse impitoyablement* logeurs et cabaretiers a étendu ses ordres à MM. Lorthiois.

Elle est en droit de connaître quels sont les individus qu'abrite la geôle de la rue du Petit-Village, surtout que parmi eux se trouvent, nous a-t-on dit, des Belges.

Et puis, au fait, voyons, la situation créée par l'enfermement inhumain de MM. Lorthiois est-elle légalement tolérable ? Des ouvriers sont enfermés — volontairement, j'en conviens — nuits et jours dans une usine. La loi le permet-elle ?

D'autre part, est-il possible, par suite, de constater si la loi qui réglemente le travail n'y est pas *constamment violée. Il faudrait pour en être cer*tain qu'un inspecteur soit placé en permanence dans l'établissement.

Mais l'Inspection du Travail est plus compétente que nous sur ce sujet. C'est à elle de trancher la question.

UNE AFFICHE

Dans l'article que l'on vient de lire, nous comparons à une prison la fabrique Lorthiois. Les grévistes, *plus aimables,* l'assimilent à un refuge de nuit pour trimardeurs.

Voici en effet, le texte d'une affiche que le Comité de la grève a fait afficher hier, en ville :

« Halte-là ! Ouvriers tourquennois,

Où courez-vous ? Je vais où mon devoir m'appelle, rue du Petit-Village, en face la fabrique Lorthiois, surnommée « La Nouvelle Botte de Pallie », tenue par M. Rigolo II, pour reconduire les traîtres à la classe ouvrière.

Oui, oui, j'irai tous les soirs. »

On peut juger par ce placard que les grévistes ne sont pas près d'abandonner la lutte.

IMPORTANTE MANIFESTATION

Les menaces et bravades de MM. Lorthiois devaient porter leur fruit. Hier soir, vers sept heures, un cortège composé de plus d'un millier de personnes s'est formé aux abords de l'usine et a parcouru la ville, en chantant.

Un moment, le bruit avait couru que, dans la rue du Dragon, où habite la famille Lorthiois, un coup de revolver avait été tiré. Renseignements pris, il s'agissait d'un caillou qui, lancé on ne sait par quel individu, avait brisé une vitre. A part cet incident banal, rien de sérieux à signaler. Du reste, la police et la gendarmerie, sous les ordres de M. Michau, commissaire du 3e arrondissement, veillaient au grain.

A propos de l'incident que nous relatons plus haut, les grévistes nous permettront de leur donner un conseil : Qu'ils soient calmes, et surtout qu'ils se défient de certains individus qui, sous prétexte de solidarité, se faufilent parmi eux, et profitent de la foule pour se livrer à des violences *injustifiables et répréhensibles.*

M. A.

—o—

DISTINCTION BIEN MERITEE

Nous apprenons avec satisfaction que M. Louis Thaune, consul de Belgique, à Tourcoing, vient d'être nommé officier de l'ordre de Léopold.

La promotion de M. Thaune dans cet ordre qui est l'équivalent de la Légion d'honneur en France, *est la récompense, dit l'arrêté royal, des services* rendus par lui dans ses fonctions consulaires, et du zèle et du dévouement tout particuliers qu'il n'a cessé d'apporter à l'égard de la classe ouvrière si intéressante, surtout à l'étranger.

M. Thaune, consul à Tourcoing depuis 1885, avait été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold le 24 septembre 1893.

Nous sommes certains d'être l'interprète de tous ceux qui, l'ayant approché, ont pu conséquemment apprécier son extrême bienveillance, en adressant au nouvel officier nos plus vives félicitations.

—o—

LES FETES DE LA PENTECOTE

Ce ne seront pas les distractions qui manqueront dimanche et lundi. Pour ne parler que de notre ville, il y aura : dimanche, à 11 heures et demie du matin, sur la Grande-Place, concert par la Société des Concerts symphoniques : le soir, à 10 heures, grand bal populaire sur la place Thiers, qui sera illuminée à giorno, et les deux jours, à 2 heures de l'après-midi, grandes courses de chevaux (21.400 francs de prix), à l'hippodrome du Brun-Pain.

Que le temps se montre clément, voilà le souhait général.

— *Le public est informé* qu'à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, le bureau de renseignements gratuits, qui se tient à l'Hôtel-de-Ville, sera fermé dimanche prochain, 31 mai.

—o—

Les Rentes des Travailleurs

Chez Louis Beuque, constructeur, un monteur, Henri Deboulet, 28 ans, demeurant rue Dombaille, à Roubaix, s'est donné une entorse au pied gauche en sautant d'un camion ; 10 jours d'incapacité de travail.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing du 28 mai 1903

Naissances. — Viane Gabrielle, rue de la Latte. — Louncke Martha, rue de Mouvaux. — Michiel Elodie, rue du Moulin Fagot. — Vancordelis Henriette, rue du Blanc-Seau, 363.

Décès. — Saint-Léger Clémence, 43 ans, rue du Blanc-Seau, 227. — Reynaert Edouard, 63 ans, rue du Tilleul, 196. — Marlière Jules, 54 ans, rue de la Latte, 213. — *Montagne Joséphine, 54 ans,* rue Winoc-Chocqueel, 39.

TOUS NOS VENDEURS Délivrent nos Primes Remettre Bons & Argent

Autour de Roubaix-Tourcoing

LES MARISTES DE CROIX

Fidèles au mot d'ordre, les maristes sécularisés de Croix, entendus également hier matin, par M. Davaine, juge d'instruction, n'ont pas voulu donner autre chose que leur état-civil.

Les frocards doivent incessamment faire choix d'un avocat, après quoi, ils seront rappelés devant le magistrat.

Et, comme toujours, ils refuseront de parler !

Combien de temps faudra-t-il pour débarrasser le pays des maristes et de leurs congénères ?

ENCORE LES MARISTES DE RONCQ

Il s'agit aujourd'hui, des sieurs Boitelle et Fréquelle, maristes enseignants du hameau du Blanc-Four, à Roncq.

M. Delalé, juge d'instruction, les a interrogés hier matin, ainsi qu'un propriétaire de l'école, M. Carlos Tiberghien. Me Legrand, avocat à Tourcoing, assistait les prévenus.

Après avoir donné leur état-civil, les frocards et le propriétaire ont déclaré qu'ils donneraient d'autres explications devant le tribunal correctionnel.

MOUVAUX

LA GREVE DU TISSAGE BLONDET. — Comme nous l'avions annoncé dans un précédent numéro une délégation des ouvriers en grève s'est présentée, jeudi matin, à 9 heures, à la fabrique. Elle a été reçue par le patron, M. Dudot, commissaire *spécial* de Tourcoing, assistait à l'entrevue.

M. Blondet s'est *refusé* à toute entente, alléguant qu'il ne pouvait plus reprendre plus de 35 ouvriers sur 55, et quant au tour de chaînes, il s'y est catégoriquement refusé.

Devant ce refus, les ouvriers se sont retirés. Les choses en sont là.

LE NORD

LILLE

COUPS DE COUTEAU

Un petit drame familial s'est déroulé hier soir, vers sept heures et demie, dans la maison portant le numéro 28, de la rue de Boilly.

A cet endroit habitent les époux Verlanck. Le mari, âgé de 41 ans, exerce la *profession* de peintre en bâtiments ; la femme est ménagère, et tout irait pour le mieux, s'il n'y avait un fils né du premier mariage de Mme Verlanck, Arthur Vanninotte, 20 ans, qui ne veut pas travailler.

Or, hier soir, à l'heure indiquée précédemment, Victor Verlanck en venant de sa besogne, trouva son beau-fils à la maison et lui fit d'amers reproches sur sa conduite. Des paroles on en vint aux injures et finalement aux coups.

Le jeune homme sentant son infériorité parvint à se dégager de l'étreinte du peintre et, s'emparant d'un couteau de cuisine déposé sur la table, lui en porta cinq violents coups à la tête et au visage. Son coup fait, le mauvais garnement partit.

Le malheureux Verlanck qui perdait du sang en abondance, avait une profonde coupure à l'occiput, une large entaille à l'arcade sourcilière gauche et trois blessures moins importantes. Il fut conduit à la permanence par des agents que les voisins étaient allés chercher pendant la lutte.

M. le docteur Bleuzé prodigua ses soins au blessé et pratiqua plusieurs points de suture aux diverses plaies. Verlanck a été ensuite transporté en voiture à son domicile. Les blessures quoique graves ne mettent pas sa vie en danger.

Arthur Vanninotte a été arrêté hier soir à 11 heures dans le quartier St-Sauveur et conduit au commissariat du 3e arrondissement à la disposition du commissaire de police.

—o—

VOL DE CUIVRE

Les nommés Jean Vanderliette, 40 ans, rue de Juliers, et Constant Duycks, 46 ans, rue des Postes, ont été arrêtés mardi, pour vol de *cuivre au préjudice de leur patron, M. Edouard* Payen, fondeur, 68, rue Henri-Kolb.

De l'enquête faite par le commissaire de police du 4e arrondissement, il résulte que trois *fripiers ou marchands de ferraille seraient in*culpés dans cette affaire comme recéleurs.

Ce n'est pas 8,000 kilos de cuivre qui ont été volés, comme on le disait, mais simplement 2 à 300 kilos.

—o—

PEU SCRUPULEUX

Mme Lemoine, ménagère, demeurant rue de Ronchin, confia Pipart, donna la somme de cinq francs à Henri Canler, 20 ans, journalier, sans domicile, pour aller faire une commission.

Le jeune homme partit, mais ne s'acquitta pas de la mission qui lui avait été confiée.

Furieuse, Mme Lemoine a déposé une plainte Canler est recherché par la police.

—o—

Accident

Hier, un ouvrier menuisier, J. Wacrenier, demeurant à Seclin, a eu trois doigts de la main droite coupés par une scie, chez son patron, rue du Prieuré, à Fives.

Conduit par ses camarades dans une pharmacie voisine, le pauvre homme après avoir reçu les soins d'un docteur, a été transporté dans une voiture d'ambulance à l'hôpital St-Sauveur.

—o—

Sauvage agression

Hier soir, vers 9 heures, M. Jean Tilmont, demeurant 35, rue d'Arras, regagnait son domicile, lorsqu'en arrivant boulevard des Ecoles, deux individus se sont rués sur lui et l'ont à moitié assommé.

Les deux agresseurs ont ensuite fouillé consciencieusement les poches de leur victime, à qui ils ont dérobé sa montre et sa chaîne, ainsi que son porte-monnaie contenant une vingtaine de francs. Après quoi, ils prirent la fuite.

Meurtri de coups, M. Tilmont a déposé une plainte entre les mains du commissaire de police du quartier.

Une enquête est ouverte.

—o—

L'ORAGE

Les lillois ont été réveillés hier matin, par un formidable orage qui s'est abattu sur notre ville.

Les grondements de tonnerre d'une violence inouie étaient précédés d'éclairs fulgurants. Puis une pluie torrentielle faisant suite à la grêle, est tombée, transformant certaines rues en véritables marais.

Malgré un temps sombre, la matinée a été *relativement belle. A midi, la pluie a refait* son apparition.

L'après-midi, radieux, a séché rapidement les voies et les promenades. La soirée a été également superbe, mais méfions-nous toujours de l'inopportun orage.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ARMENTIERES

L'Orage

Un orage épouvantable par son fracas et par l'intensité de ses éclairs, a sévi pendant plus de deux heures sur la ville d'Armentières, dans la matinée de jeudi.

La foudre *est tombée en plus de dix en*droits, sur l'usine de M. Cardon-Masson, à l'Ecole nationale professionnelle, sur la maison occupée par M. Debaene, et sur divers arbres des environs.

Chez M. Cardon-Masson, la foudre est entrée par la toiture en suivant la rampe en fer au-dessus des étalages et pénétra par l'ouverture de la salle des *machines,* passa sous le bras du chauffeur et sortit comme elle était venue.

Chez M. Debaene, receveur des hospices, le *fluide a empli toute la maison et a endom*magé la couronne de la cheminée.

Il n'y a pas eu, heureusement d'accident grave à déplorer.

LES RENTES DU TRAVAIL. — Le 26 mai, Désiré Hellem, 27 ans, tisseur chez M. Dufour, manufacturier, a eu le doigt pris dans une fourchette de métier à tisser. Il s'est fait à l'auriculaire gauche une plaie profonde qui l'obligera à interrompre pendant 15 jours son travail.

— Louis Delhaye, 25 ans, cardeur, chez MM. Dansette frères, filateurs, s'est blessé au majeur droit en serrant le pignon d'une carde. Il s'est produit une plaie par écrasement de l'ongle du médius droit.

Incapacité temporaire de 15 jours.

— François Herbaut, 43 ans, manouvrier, chez MM. Dansette frères, s'est blessé à l'auriculaire de la main droite en portant des poids.

Incapacité temporaire de 15 jours.

— Duribreu Valentine, 15 ans, fileuse chez MM. Charvet, filateurs, a eu le majeur droit pris dans la genouillère de son métier.

Incapacité temporaire de quinze jours.

— Léon Patin, chaudronnier chez M. Basseux, a reçu un éclat de fer dans l'œil.

— Leroy Sidonie, 25 ans, bambrocheuse, chez MM. Dansette frères, en retirant une buche s'est fait une entorse de l'index gauche.

Incapacité : huit jours.

HOUPLINES

GRAND CARROUSEL. — La société des France Amis d'Houplines-Bourg, organise pour le dimanche 21 juin un carrousel en voiture.

Si l'on en juge par l'accueil sympathique que reçoivent de *toute* la population houplinoise les organisateurs de ce carrousel, celui-ci obtiendra le plus grand succès.

Nous devons dire en terminant que cette fête a pour but d'apporter quelques soulagements aux vieillards et aux enfants de l'Hospice.

Quant à nous, nous applaudissons des deux mains à cette généreuse initiative et adressons nos encouragements aux membres du comité organisateur.

LOMME

APRES BOIRE. — Deux jeune gens, J.-Bte Bonner, 52 ans, rue d'Austerlitz, et Arthur Dhacinne, 21 ans, même adresse, tous deux fattacheurs, sont rentrés, mardi soir, chez les époux Lesaffre, rue du Marais, et après avoir démoli une partie du matériel, ont bu plusieurs bouteilles devant la patronne de l'estaminet. Ils ont été arrêtés.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

BAILLEUL

ACCIDENT D'AUTOMOBILE. — Lundi, à 3 heures de l'après-midi, un accident est arrivé sur la route Nationale, vers Meteren, en face des anciennes maisonnettes Variet.

Une automobile d'essai à 4 cylindres de l'association Peugeot, descendait le pavé national. En sens inverse montait en ville un chariot attelé de 2 jeunes chevaux appartenant à M. Deconinck, fermier à Meteren, et conduits par Victor Lauwerière. Les deux véhicules se cédaient réglementairement à leur droite la moitié de la route, mais en s'approchant les deux chevaux firent un demi à droite sur les hanches entraînant le chariot qui de son avant-train, brisa et émietta presque toute l'automobile, montée par 3 personnes. Il n'y a heureusement pas d'accident de personnes à déplorer.

L'NFANT BLESSE. — Lundi vers 6 heures, un tilbury conduit par M. Léon D..., a renversé rue de la Gare, l'enfant de Deborgher, tisserand. L'enfant a des contusions à la tête.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

DANS SON GILET. — Henri Dautel, 38 ans, camionneur de la maison Muel, demeurant rue Honhon, passait hier matin avec son chargement, rue du Jolimetz.

Il s'aperçut *soudain que son gilet, qu'il* avait placé dans la voiture, avait disparu.

Sans doute le vêtement était-il tombé sur la chaussée. Dautel chercha mais en vain et n'eut d'autre ressource que de raconter à la police sa mésaventure, d'autant plus cruelle que le gilet renfermait, dans les deux poches, une somme totale de 54 francs.

Certains soupçons planant sur une marchande malhonnête qui aurait retrouvé le magot, seront éclaircis par l'enquête.

LES DISPARUS. — Désiré Bigaillon, 16 ans, ouvrier cordonnier, rue des Sayneurs, 2, a quitté la maison paternelle il y a quelques jours et n'a point reparu.

Voici son signalement : Taille, 1 m. 47 ; teint pâle, cicatrice au cou et sur front, vêtu d'un complet noir, coiffé d'une casquette marron et chaussé de galoches.

ÇA FUME. — Un feu de cheminée s'est déclaré au débit Brassart, rue de Lille, provoqué par l'inflammation d'un chaudron de graisse.

Il a été rapidement éteint avec l'aide d'un voisin, le bourrelier Clément, sans avoir produit de dégâts notables.

LE TEMPS QU'IL FAIT. — Hier, vers trois heures du matin, un violent orage s'est abattu sur la ville et la région, avec l'accompagnement ordinaire de l'orchestre céleste : pluie, grêle, etc.

On ne signale pas d'accidents de personnes.

Dans la forêt de Fresnes, un énorme chêne au*rait été foudroyé et entièrement carbonisé.*

A Anzin, le mineur Morel, en se rendant au travail, vit soudain la foudre tomber à quelques mètres de lui. Il ne devait pas d'ailleurs avoir de chance, puisque dans la journée il faillit être écrasé par une pierre comme nous le racontons en *Tribune minière.*

CONDE-SUR-L'ESCAUT

MORT SUBITE. — Un propriétaire de Condé, J. Lemaire, est mort subitement à son domicile, dans la nuit de mercredi à jeudi.

Le décès est attribué à une congestion.

Le défunt n'était âgé que de 62 ans.

VIEUX-CONDE

L'ORAGE. — Un violent orage s'est abattu sur le pays, vers quatre heures du matin. Le vent soufflait avec rage et en certains endroits la pluie est tombée en abondance.

On n'a heureusement aucun accident mortel à déplorer.

A l'immeuble situé à l'angle de la rue Victor-Hugo et la ruelle des Ecoles, à usage de cabaret, et occupé actuellement par M. Bussin dit « Marquis », la foudre a enlevé la corniche en zinc située au sommet de l'immeuble, arrive au support téléphonique placé sur la toiture. *Foudre s'est sans* doute heurté au paratonnerre du support et est allé se perdre dans le puits destiné à cet effet.

Au hameau du mont de l'Eruwelz, lieu dit le « Cul du Mont », la foudre a pénétré dans la maison de M. Paul Vandevoir, et après avoir traversé plusieurs pièces de l'immeuble, sans causer aucune avarie sérieuse, a soulevé la plaque en fonte qui recouvre la citerne à eau de pluie et s'est perdue dans l'eau.

A Macou, deux mineurs se rendant au travail ont ressenti une violente secousse et sont tombés à demi-asphyxiés. Des camarades qui les suivaient à quelque distance, les transportèrent dans une maison voisine où les premiers soins leur furent donnés. Leurs jours ne sont pas en danger.

Cet accident s'est produit non loin de celui survenu il y a quelque temps à deux fillettes mortes toutes deux, l'une sur le coup, l'autre le lendemain.

FRESNES

LES MEFAITES DE L'ORAGE. — Hier, jeudi, vers trois heures du matin, éclata un terrible orage qui dura au moins deux heures. La foudre traversa, vers trois heures et demie, le four à vitre de M. Schmidt, qui était en pleine activité, et renversa quatre ouvriers verriers, les hommes : Henri Schmidt, Adolphe Moreau, Alcide Andris et Jules Fromont, qui ne reçurent que quelques blessures sans gravité. Mais deux d'entre eux, les nommés Henrie Scmidt et Alcide Andris, furent paralysés quelques minutes. La foudre alla tomber ensuite sur la maison Horlain, rue du Rivage. Elle traversa la toiture et le grenier et renversa ensuite la cheminée et cassa quelques carreaux de la cuisine.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI

LA GUERRE AUX COLPORTEURS. — La police a saisi jeudi matin, la voiturette d'un marchand de cafés ambulant, livreur de chez M. Mahieux, à Lille, qui n'était pas muni de patente.

LA COLÈRE DIVINE. — Un violent orage, accompagné de coups de tonnerre assourdissants, s'est déchaîné sur notre ville, la nuit dernière, entre trois heures et demie et six heures, réveillant toute la population. La foudre est tombée dans la Scarpe, au quai Berlin et sur une maison, rue Hanotte, dont la cheminée a été détruite. Sans doute nos bigotes ont-elles vu là une manifestation du courroux céleste devant la guerre entreprise contre les congrégations.

TILLOY

Révocation du maire

Nous avons signalé, il y a quelques jours, la suspension de M. Hémez, maire clérical-réactionnaire de la commune de Tilloy, arrondissement de Douai, à la suite de malversations administratives.

Par décret de M. le Président de la République en date du 23 mai 1903, M. Hémez, maire de Tilloy, est révoqué de ses fonctions.

Le brut court qu'un autre maire de l'arrondissement ferait, à bref délai, l'objet d'une pareille mesure.

CUINCHY

ON EMPRUNTE. — Nous apprenons que le Conseil municipal de la commune de Cuincy vient de voter un emprunt de 18.000 francs pour payer la partie du chemin qui va à Douai en passant par la prison cellulaire. Le dossier a été transmis hier, pour approbation à la Préfecture du Nord.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

WIGNEHIES

LA GREVE DE L'USINE LEGROS. — Les grévistes de *l'établissement Fuchs-Lermigeaux* (anciennement Legros) se sont réunis de nouveau, hier matin, et, à l'unanimité, ont décidé la continuation de la grève.

Pour faire cesser cette grève au plus tôt, il n'en coûterait aux patrons qu'un peu de bonne volonté.

Il ne doit pas leur coûter plus cher de payer les ouvriers tous les quinze jours (comme cela s'est toujours fait depuis des années) que de les payer tous les mois (comme ils veulent le faire).

Des listes de souscription circulent en faveur de la grève ; les grévistes font appel aux commerçants comme aux ouvriers. Il faut espérer que les *commerçants comprendront que leurs intérêts* sont en jeu comme ceux des ouvriers, et qu'ils n'hésiteront pas à donner le sou de la grève aux travailleurs dont les revendications sont si justes et si fondées.

Encore une fois, il y va de l'intérêt de tous !

PAS-DE-CALAIS

LACOUTURE

VIOLENT INCENDIE. — Le 27 mai, vers une heure après-midi, un violent incendie a détruit le corps de logis de la ferme occupée par les époux Depousse. Cette ferme était occupée précédemment par M. Delcelle. Les dégâts estimés 15.000 francs sont couverts par une assurance.

LENS

ENCORE LES VELOS. — Deux procès-verbaux ont été dressés hier contre deux vélocipédistes qui n'ont pas tenu compte des nombreux avertissements donnés.

Le premier a été dressé contre Martin Auguste, mineur à Harnes, 27 ans, pour défaut de lanterne et excès de vitesse ; le second contre François Bourrier, 25 ans, mineur à Hénin-Liétard, pour passage sur les trottoirs et défaut d'appareil avertisseur.

PASSAGE DANS LES RECOLTES. — Contravention a été dressée pour passage dans les récoltes aux nommés Moyaert Philippe, 54 ans, maçon, rue de Flandre ; Marie Dijon, femme Ducquéray, 35 ans, *ménagère* à Loos ; Anatole Thibaut, 35 ans, fosse numéro 5 de Loos ; Berthe Duhin, femme Vassal, 24 ans, et Gaston Duhin.

UN QUI N'EST PAS COMMODE. — Pour tapage nocturne, jet de pierres et violences légères envers la femme Ducain, le nommé Jules Lanciai, 24 ans, mineur, demeurant Grand Chemin de Loos, s'est vu verbaliser par la police.

FOUQUEREUIL

UNE G